

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes agriculteurs
Question écrite n° 15188

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les jeunes qui souhaitent s'installer en agriculture dans les Pyrénées-Atlantiques. En effet, ils doivent obtenir une autorisation de financement pour racheter, entre autres, le capital d'exploitation ou les parts sociales. Or, depuis juillet 2007, ces autorisations de financement ne sont pas libérées par manque d'enveloppes constituant la bonification des prêts MTS-JA. Actuellement, 80 dossiers de jeunes sont en attente, sans statut social et sans revenus. Les jeunes agriculteurs des Pyrénées-Atlantiques souhaitent rappeler au Gouvernement les engagements pris lors de la finale nationale de Labour, quant au soutien à l'installation, tant sur la mise en place de nouveau parcours que sur le financement des aides. Cette situation conduit à retarder l'installation des jeunes, les départs à la retraite, les créations d'entreprises, le développement et la restructuration de ces exploitations agricoles ainsi que leur modernisation. Le département des Pyrénées-Atlantiques est le premier de la région Aquitaine en matière d'installation des agriculteurs, prouvant le dynamisme de son activité agricole. Aussi, au regard de ces éléments, il lui demande de maintenir et soutenir le dispositif des prêts bonifiés à l'installation en débloquant les enveloppes nécessaires.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les jeunes agriculteurs dans le cadre de leurs demandes d'aides à l'installation. En 2007, la hausse des taux bancaires a entraîné l'augmentation mécanique du coût de chaque prêt pour l'État et a accéléré la consommation des crédits budgétaires qui leur étaient réservés. Devant ces problèmes, l'État a fait un effort particulier. Des redéploiements budgétaires ont permis la délégation d'enveloppes supplémentaires en décembre 2007. Ces dernières délégations ont porté à plus de 81 millions d'euros les financements nationaux affectés aux prêts installations alors qu'ils ne dépassaient pas 60 millions pour l'année 2006. En tenant compte des crédits européens, près de 131 millions d'euros ont été attribués aux dossiers de prêts à moyen terme spéciaux destinés aux jeunes agriculteurs (prêts MTS-JA) pour l'année 2007. L'État a donc fait un effort considérable en faveur de l'installation en 2007. Il serait de plus inapproprié d'évoquer un désengagement de l'État puisque les déficits observés dans certains départements ne proviennent en aucun cas d'une réduction des crédits mais bien d'une forte augmentation des besoins. En 2007, plus de 350 millions d'euros auront globalement été consacrés à la transmission des exploitations agricoles à partir des crédits nationaux et européens. Pour 2008, une évolution du dispositif est en cours de finalisation, afin notamment d'éviter la création de « files d'attente » des demandes de prêts et, par là, de limiter les délais entre le dépôt de la demande de prêt et la décision rendue par l'administration. Celle-ci a fait l'objet d'une large concertation notamment avec jeunes agriculteurs. Ainsi, les taux actuels des prêts bonifiés sont maintenus mais l'aide perçue sous forme de bonification d'intérêt dont bénéficie le jeune agriculteur demandeur a été plafonnée à 11 800 euros en zone de plaine et à 22 000 euros en zone défavorisée. De plus, la durée bonifiée de ces prêts passe de 12 ans à 7 ans en zone de plaine et de 15 ans à 9 ans en zone défavorisée. La loi de finances pour l'année 2008 prévoyait une enveloppe nationale de 67,7 millions d'euros pour le financement des prêts à

l'installation, en progression de 6 % par rapport à l'enveloppe 2007. A cette augmentation initiale s'ajouteront des crédits supplémentaires qui porteront l'enveloppe totale, nationale et communautaire, à hauteur de 130 millions d'euros. Les premières enveloppes ont été notifiées dès l'entrée en vigueur des nouvelles conditions d'octroi des prêts à l'installation édictées par l'arrêté du 7 mars 2008.

Données clés

Auteur: M. David Habib

Circonscription: Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 15188

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 651 **Réponse publiée le :** 8 avril 2008, page 3033